



Changement de nom d un mineur

Par **Vannou22**, le **21/04/2018 à 15:50**

Bonjour
Mon conjoint de nationalité portugaise et moi même de nationalité française avons eu un enfant
Celui ci porte 3 nom de famille (les 2 du papa et le mien) nous souhaitons enlever le mien car trop long et administrativement tjs erroné ou caractères manquant
Le papa étant pas français article 311-21 du code civil ne s appliqué pas
Je souhaiterais connaître quel recours je peux avoir sachant que la mairie nous dit aucun recours possible et je n' est pas les moyens de payer
Merci de votre réponse

Par **morobar**, le **21/04/2018 à 18:44**

Bonjour,
Le code civil est le même pour tous, en France, même si c'est un martien en vacances.
Si l'enfant est né sur le territoire français, il n'aurait pas dû recevoir les 2 noms du père, mais un seul.
De toutes façons il faut présenter un motif légitime, et cela ne me paraît pas être le cas.
Je déplore tout comme vous les problèmes que pourra rencontrer cet enfant tout au long de sa vie, à épeler 10 fois son nom, à redresser les erreurs administratives...
C'est ce qui se passe déjà avec les prénoms inventés qui se veulent "glamour" ou "scrabble" qui se rencontrent déjà.
Genre JDAMES pour "james" ou FRANSSOIS pour François, DJESON pour Jason...